

<http://planbleu.org/fr/event/revision-de-la-strategie-mediterranee-pour-le-developpement-durable>

Nouvelles en bref pour les parties prenantes

N° 1 - juillet 2014

Lors de sa réunion les 11 et 12 juin 2014 à Malte, le Comité de pilotage de la [Commission méditerranéenne de développement durable](#) (CMDD) a franchi une étape importante dans la révision de la [Stratégie méditerranéenne pour le développement durable](#) (SMDD 1.0) en recommandant une vision et une structure pour la stratégie 2.0. Ce premier numéro des « Nouvelles en bref pour les parties prenantes » résume les résultats du processus de consultation sur la révision de la SMDD (première étape de la révision) qui s'est déroulée en avril-mai 2014, en montrant comment cette consultation a permis d'alimenter les discussions autour de la vision et de la structure de la stratégie 2.0.

CONTEXTE

Adoptée en 2005 par les Parties contractantes (PC) à la Convention de Barcelone, la SMDD 1.0 représente une réponse régionale aux enjeux mondiaux en matière de développement durable et aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La SMDD fournit un cadre politique intégratif permettant de mettre en œuvre la vision d'une région méditerranéenne durable et de définir des stratégies nationales de développement durable dans les pays riverains. La SMDD 1.0 se décline en quatre objectifs : contribuer à promouvoir le développement économique en valorisant les atouts méditerranéens ; réduire les disparités sociales en réalisant les OMD et renforcer les identités culturelles ; changer les modes de production et de consommation non durables et assurer une gestion durable des ressources naturelles ; améliorer la gouvernance aux échelles locale, nationale et régionale. Pour cela, la stratégie propose sept domaines d'action prioritaires :

1. la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau ;
2. la gestion plus rationnelle de l'énergie, l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et l'adaptation, en les atténuant, aux effets du changement climatique ;
3. la mobilité durable, grâce à une gestion appropriée des transports ;
4. le tourisme durable, secteur économique porteur ;
5. l'agriculture et le développement rural durables ;
6. le développement urbain durable ;
7. la gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

La décision de réviser la SMDD 1.0 a été prise par les PC à la Convention de Barcelone lors de la 18^{ème} réunion ordinaire qui a eu lieu à Istanbul en décembre 2013, dans le but de soumettre une stratégie révisée, la SMDD 2.0, qui sera soumise à l'adoption par les PC lors de leur prochaine rencontre en 2015 ([UNEP\(DEPI\)/MED IG.21/9](#)). La révision de la SMDD 1.0 est pilotée par la CMDD avec le soutien du Secrétariat de la Convention de Barcelone. Le travail technique appuyant la révision de la SMDD 1.0 est assuré par le PNUE/PAM à travers son centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB), avec l'appui des autres CAR. Les améliorations clés déterminées par la révision de la SMDD portent sur le lien avec le processus mondial de définition des Objectifs de développement durable (ODD), garantissant ainsi le maintien en tête de la région méditerranéenne en matière de gouvernance environnementale et de développement durable, et la création de synergies entre la SMDD et les autres initiatives régionales.

ÉTAPE 1 DE LA RÉVISION DE LA SMDD : CONSULTATION SUR LES PROBLÉMATIQUES ET LA VISION

Le processus de révision de la SMDD a été lancé le 14 février 2014, par le Ministre maltais du développement durable, de l'environnement et du changement climatique ([communiqué de presse](#)). En avril 2014, une large consultation des parties prenantes a été lancée sur la base d'un document de consultation ayant pour objectif d'encourager les parties prenantes à faire part de leurs retours d'expérience sur les différentes problématiques mentionnées dans la stratégie ainsi que sur la vision de la nouvelle stratégie : 60 organismes et individus, y compris les principales parties prenantes de la région dans le domaine du développement durable, ont envoyé leur réponse.

Liste des problématiques à aborder lors de la révision de la SMDD

La consultation a permis de comprendre que plusieurs problématiques importantes affectant la région méditerranéenne avaient été correctement mises en lumière dans la SMDD 1.0 et qu'il fallait donc les conserver dans la stratégie révisée, tout en ajoutant de nouveaux thèmes à aborder. Les thèmes identifiés lors de la consultation sont résumés dans le Tableau 1 ci-dessous et sont repris dans la Figure 1 (page 2).

Tableau 1 : Thèmes identifiés lors de la consultation sur la révision de la SMDD et nombre de mentions

Économie verte (26) ; Environnement et Biodiversité (18) ; Développement urbain (17) ; Agriculture, développement rural, et forêts (14) ; Eau (13) ; Enjeux sociaux (12) ; Énergie (et industrie extractive) (12) ; Gouvernance (10) ; Mer et littoral (9) ; Tourisme (8) ; Changement climatique (7) ; Transports (7) ; Déchets (7) ; Population/démographie (1).
--

Structure de la SMDD 2.0

Suite aux résultats issus de la consultation et lors de sa réunion des 11 et 12 juin 2014 à Malte, le CP de la CMDD s'est posé la question de la nécessité d'une modification de la structure de la SMDD, dans le cadre de sa révision, ou si la structure actuelle, basée sur des secteurs environnementaux et socio-économiques clés et sur la gouvernance, était toujours valide. De par son approche principalement basée sur les questions environnementales et des secteurs économiques clés en Méditerranée, la principale contrainte de la structure actuelle est qu'elle ne permet pas de considérer des approches et des outils transversaux comme l'économie verte, qui représente un résultat clé de la conférence Rio+20, ou encore le changement climatique, un enjeu majeur pour la Méditerranée qui ne doit pas uniquement être pris en compte d'un point de vue énergétique. Toutefois, la communauté des parties prenantes est bien structurée autour de ces thèmes environnementaux et des secteurs économiques. Ainsi, la synergie existante dans ces domaines serait perdue si ces thèmes ne conservaient pas une certaine importance dans la SMDD révisée.



Réunion du comité de pilotage de la CMDD réunion

Une deuxième option considérée était d'articuler la structure de la SMDD 2.0 autour d'un ensemble de thèmes reliée à la fois aux problématiques identifiées lors de la consultation et aux axes prioritaires émergents des ODD. Compte tenu des similitudes entre les deux approches (voir Tableau 2), mais aussi de la capacité à créer un lien, au sens large, avec la plupart des axes de la SMDD 1.0, le CP a validé cette deuxième option, sachant que la structure serait certainement modifiée lors du processus de rédaction et de validation de la SMDD 2.0.

À l'instar de la décision prise par les PC lors de la rencontre d'Istanbul, le CP a souligné que la SMDD révisée devrait mettre l'accent sur l'interface entre environnement et développement. De ce fait, il a été décidé que la SMDD 2.0 devrait couvrir les thèmes se trouvant à l'interface des problématiques environnementales et socio-économiques, de façon à ce que ces thèmes (ou axes) de la SMDD 2.0 soient directement identifiés comme des priorités. Les problématiques socio-économiques seraient alors traitées en interface sur la base de leur lien avec d'autres thèmes (axes). Par ailleurs, il a été décidé que plusieurs lignes directrices devraient être définies pour la SMDD 2.0 de façon à orienter la stratégie dans le cadre de chacun des axes. Ces lignes directrices devraient inclure les concepts suivants : approche intégrée, développement équilibré et ouverture à une pluralité de futurs modèles de développement. Du fait de l'importance du tourisme dans la région, le CP a également recommandé d'en faire un thème majeur de la SMDD 2.0, dans le cadre de l'axe associé à l'économie verte.

Enfin, le CP a recommandé que la SMDD révisée couvre les thèmes suivants :

1. **Les mers et les côtes** ; y compris les efforts visant à assurer un Bon État de l'Environnement des écosystèmes méditerranéens marins et côtiers
2. **Les ressources naturelles**, le développement rural et la nourriture ; y compris des liens non seulement aux habitats marins et côtiers, mais aussi aux habitats terrestres et aux eaux douces
3. **Le climat** ; y compris les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles et les secteurs socio-économiques et les réponses possibles
4. **Les villes durables** ; y compris l'urbanisation côtière et la [Gestion Intégrée des Zones Côtières](#), le transport terrestre, les déchets, les infrastructures, le logement et l'énergie
5. **La transition vers une économie verte** ; y compris la [production et la consommation durables](#)
6. **La gouvernance** ; y compris le financement, les questions liées à la Convention d'Aarhus, et la participation et la coopération publiques.

Projet de vision de la SMDD 2.0

La SMDD 1.0 actuelle envisage « une Méditerranée 'durable', c'est à dire politiquement stable, prospère et pacifique. Cette vision se fonde sur le choix volontariste d'un scénario gagnant-gagnant, qui entend favoriser le co-développement du nord et du sud tout en exploitant les synergies positives de la gestion rationnelle de l'environnement, du développement, et de la gestion économique ». Sur la base de la déclaration d'Istanbul en 2013 et de la vision de l'[Approche écosystémique](#) (EcAp), le document de consultation pour la révision de la SMDD, rédigé en avril 2014, présentait le projet de vision suivant pour la SMDD 2.0 :

Une région méditerranéenne qui soit politiquement stable, prospère et pacifique. Le développement socio-économique ainsi que la santé et le bien-être des sociétés sont conjointement recherchés, et dépendent de la productivité et de la biodiversité d'écosystèmes méditerranéens marins et côtiers sains.

Le tableau 3 ci-après reprend des éléments mentionnés par les parties prenantes lors de la première consultation sur le projet de vision de la SMDD 2.0. Il est important de noter que les personnes interrogées ont mentionné à plusieurs reprises les éléments de la vision proposés dans le document de consultation.

Tableau 3 : Éléments de la vision de la SMDD 2.0 classés par nombre de mentions et piliers du développement durable

<p>Environnement (11) : Écosystèmes productifs, biodiversifiés et sains (6) ; Durabilité des ressources (2) ; Contraintes écologiques / capacité d'accueil (1) ; Conservation à long terme des éléments clés de la biodiversité marine (1) ; Approche paysagère (1).</p>
<p>Société (13) : Santé (4) ; Déséquilibre territorial / migration (3) ; Qualité de vie (1) ; Culture (1) ; Communauté (1) ; Enseignement supérieur, recherche, science, innovation (3).</p>
<p>Économie (25) : Bien-être (5) ; Prospérité (5) ; Développement (3) ; Énergie durable (3) ; Subsistance (2) ; Création de richesses (1) ; Commerce international (1) ; Services écosystémiques (1) ; Dynamisme économique (1) ; Création d'emplois (1) ; Bio-économie (1) ; Découplage (1).</p>
<p>Gouvernance (26) : Stabilité (5) ; Paix (5) ; Collaboration/coopération (3) ; Système participatif/démocratique (3) ; Inclusion/égalité (3) ; Unité, « objectifs désirables collectivement », objectifs communs (3) ; Transparence (1) ; Générations futures (1) ; Gestion des risques (1) ; Communauté internationale (1).</p>

D'autres commentaires concernant la vision de la SMDD ont été communiqués, notamment : « équilibre de tous les éléments du développement durable » ; « lien avec le rapport des ODD de septembre 2014 » ; « retrait de la référence à la stabilité » ; « renforcer le pilier environnemental de la SMDD » ; « retirer les mots 'socioéconomique' et 'mer et littoral' » ; et « les mots 'durable' et 'socio-économique' sont redondants ».

De manière générale, les résultats de la consultation ont mis en lumière une certaine convergence dans la manière de mentionner les éléments environnementaux dans la vision de la SMDD 2.0, ainsi qu'une emphase particulière à la fois sur les concepts économiques et environnementaux/économiques, et sur la gouvernance. La consultation a révélé qu'au lieu de s'intéresser aux aspects sociaux du développement durable, la SMDD 2.0 devrait proposer des objectifs environnementaux et économiques, notamment concernant les synergies existantes entre ces deux domaines, sans non plus occulter les enjeux sociaux. Suite à ces considérations, le CP a approuvé la vision suivante pour orienter le développement de la SMDD 2.0.

Une Méditerranée prospère et pacifique au sein de laquelle la population jouit d'une grande qualité de vie et qui bénéficie d'une capacité d'accueil d'écosystèmes sains, propices au développement durable. Cette vision s'appuie sur des objectifs communs, une coopération, une solidarité, une équité et une gouvernance participative.

Il a été décidé que la vision serait accompagnée d'un glossaire permettant de définir les termes utilisés : par exemple la définition d'un écosystème sain (productif et diversifié) et de l'équité (intégrant la notion d'égalité d'accès aux bénéfices fournis par les écosystèmes). Il a également été décidé que ce projet de vision pourrait être révisé à l'avenir si nécessaire.

PROCHAINES ÉTAPES

Suite aux recommandations sur la vision et la structure (provisoire), l'étape 2 de la révision de la SMDD a été lancée. Des groupes de travail thématiques impliquant plusieurs parties prenantes ont la responsabilité de définir le contenu des axes spécifiques de la stratégie révisée, sur la base de la structure en six thèmes transversaux. Les organisations désirant participer à ces groupes de travail thématiques peuvent contacter le [Plan Bleu](#). Une première version de la stratégie révisée devra être prête d'ici fin décembre 2014. L'étape 3 du processus de révision, qui débutera en 2015, consistera en un large processus de consultation de la première version de la SMDD 2.0, et prendra fin au moment de la soumission de la stratégie révisée pour validation par les PC à la Convention de Barcelone lors de leur rencontre en 2015.

Contacts

Atila Uras, Secrétariat PNUE/PAM, atila.uras@unepmap.gr

Julien Le Tellier, Plan Bleu, jletellier@planbleu.org